



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 20 février 2018

Délibération PNMG_2018_03

Désignation des représentants au Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » de l'Agence française pour la biodiversité

Le Conseil de gestion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 à L334-5 et R334-31 à R334-35 ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2018-01 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Considérant que le quorum requis est atteint et que le conseil peut valablement procéder à désignation des représentants au Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » de l'Agence française pour la biodiversité,

Délibère :

Article 1 :

M. Bernard CRESSENS (titulaire) et Mme Isabelle AUTISSIER (suppléante) sont proposés au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, pour siéger au Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux ».

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

**Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin des Glorieuses,**


Bernard CRESSENS